9 avril 1790

L'AMI DE LA PAIX,

OU

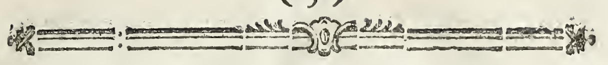
LETTRE

D'UN CURÉ,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ;

A SES PAROISSIENS,

Au ſujet des troubles qui affligent ſa Province.



LETTRE D'UN CURÉ,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

A SES PAROISSIENS,

Au sujet des troubles qui affligent sa Province.

ABSENT depuis long-temps, mes très-chers Frères, mais toujours présent en esprit au milieu de vous, rien n'adoucit plus la douleur que me cause notre séparation, que les Lettres fréquentes où l'on m'assure que vous avez marché constamment dans le chemin de la justice & de la paix. Ce ne sont pas seulement les Ministres zèlés qui me remplacent auprès de vous, qui m'ont écrit des nouvelles si consolantes pour eux & pour moi: Tous nos voisins se sont fait un plaisir de vous rendre le même témoignage, & de me féliciter de la conduite sage & exemplaire

que vous avez tenue dans le commencement des troubles. Mais aujourd'hui qu'ils sont à leur comble, & que les ennemis de la paix sont déchaînés, j'appréhende qu'ils ne soufflent enfin dans votre ame la fureur qui les agite; je crains que mon Troupeau, entraîné par le torrent de l'exemple, ne perde en un moment la gloire qu'il a acquise, & ne change tout-à-coup ma joie en tristesse.

C'est dans cette inquiétude mortelle qui trouble mon repos, que j'ai cru, mes très-chers Frères, qu'il étoit du devoir d'un Pasteur de vous faire entendre de loin, ne pouvant le faire de près, la voix de la Religion, que vous avez toujours écoutée avec tant de docilité. Cette Religion sainte exige, vous le savez, une entière soumission aux Loix & à l'Autorité légitime: elle défend toute voie de fait, toute violence, tout attentat contre le repos, la fortune & la liberté de nos Concitoyens. Ces vérités, aussi anciennes que le monde, ne sont pas seulement gravées sur les tables de la Loi; elles le sont encore au fond de notre cœur, où nous trouvons écrit de la main de Dieu, qu'il faut rendre à César & à chacun ce qui lui est dû, & ne

jamais faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes. Voilà ce que notre conſcience nous crie, ce que l'Evangile nous enſeigne, & ce que l'Aſſemblée & le Roi veulent maintenir de tout leur pouvoir, comme le fondement ſolide ſur lequel répoſe tout l'ordre ſocial.

Cependant on a oſé répandre, mes très-chers Frères, que le bon Roi, dont vous connoiſſez toute la juſtice & la clémence, avoit ordonné lui-même les pillages, les incendies, les meurtres commis l'été dernier dans quelques Provinces. Sa Majeſté, juſtement indignée, adreſſa alors à tout ſon peuple une Lettre bien propre à détruire juſqu'aux plus légers ſoupçons qu'auroit jeté dans les eſprits foibles une calomnie auſſi atroce. Mais, comme l'on m'aſſure que les méchans cherchent encore à l'accréditer parmi vous, je vous envoie le Diſcours paternel que le Monarque vient de prononcer dans l'Aſſemblée Nationale. Vous y lirez, non ſans attendriſſement, avec quelle douleur il déplore les nouveaux attentats qui ſe commettent actuellement; comme il nous exhorte tous à ramener par nos conſeils un Peuple égaré qu'il veut rendre heureux; mais qui ne peut

l'être tant qu'il foulera aux pieds la sainteté des Loix, ou qu'il les fera servir à ses desseins injustes, en les interprétant à sa guise.

Vous entendez dire, mes très-chers Frères, aux auteurs de tant d'affreux désordres dont ils cherchent à vous rendre complices, qu'on peut faire aujourd'hui tout ce qu'on veut, parce que l'Assemblée Nationale a décrété que tous les hommes *naissent & demeurent libres.* Vous avec trop de droiture, mes très-chers Frères, & trop bonne idée de la sagesse de cette auguste Assemblée, pour croire jamais qu'elle ait pu attacher au mot de *Liberté* le sens odieux qu'on veut lui donner, & qui la feroit dégénérer en une licence effrénée à laquelle un Peuple sorti des forêts n'oseroit se porter. Cette Liberté sage & raisonnable, dont on veut vous faire jouir, ne peut regarder que vos personnes & vos biens, qui sont affranchis désormais de tous droits de servitude féodale, autres que les droits utiles. Vous aurez même la faculté de vous rédimer de ceux-ci au taux qui va être fixé, mais avec l'obligation expresse de les acquitter jusqu'au moment où vous en ferez le rachat. Il en est de même de ce tribut annuel que votre piété a toujours payé à l'Eglise, & qui doit l'être jusqu'à ce qu'il

ſoit remplacé en argent ; ce que je vous dis uniquement pour votre inſtruction, & non par des vues d'intérêt bien éloignées de mon cœur, qui ſera toujours plus déſireux du ſalut de mes Ouailles que de leur dépouille, & plus inquiet pour leurs beſoins que pour les miens propres. Vous pouvez encore uſer, mes très-chers Frères, d'un autre genre de Liberté que vous n'aviez pas, qui eſt celle de détruire le gibier ſur votre propre fonds, en reſpectant celui d'autrui, & encore plus le repos public, que vous ne pourriez troubler ſans vous rendre coupables envers Dieu & envers les hommes.

Ces armes à feu, dont on permet l'uſage, ne doivent ſervir, dans aucun cas, à ſe faire juſtice ſoi-même, ni devenir dans nos mains des inſtrumens de vengeance. La juſtice appartient aux Tribunaux, & la vengeance à Dieu ſeul.

Pourquoi donc, dans une Province autrefois ſi calme, cette agitation, ces attroupemens, ces émeutes, ces diſcordes civiles, dont la nouvelle ſi affligeante pour nous s'eſt répandue juſque dans cette capitale ? Pourquoi cette haîne & cette guerre des pauvres contre les riches, que j'ai vu ſi unis par tous liens de la concorde

& de la charité ? Pourquoi ces insultes & ces menaces faites à des Pasteurs qui dans aucun temps, ni dans aucun pays, ne méritèrent mieux, j'ose le dire, la confiance & l'amour de leur peuple ? Pourquoi cette insurrection & ce déchaînement général contre les seigneurs respectés jusqu'à ce jour, & si chéris de leurs Vassaux ? Sont-ils devenus tout-à-coup leurs oppresseurs & leurs tyrans ? On leur reproche d'avoir perçu des rentes sans titres ; mais n'y a-t-il pas des Arbitres & des Juges pour terminer ces différends? On se plaint encore des privilèges trop onéreux dont ils ont joui si long-temps; mais on sait assez que ces privilèges, quoique très-abusifs, ont été consacrés jusqu'à ce jour par la Loi & par un usage immémorial. On ne doit pas même oublier que les Seigneurs & les Nobles y avoient tous renoncé par leurs Cahiers avant la tenue des Etats, & qu'ils ont depuis fait d'autres sacrifices pour améliorer le sort du peuple. C'est donc lorsqu'ils se tournent vers lui de cœur & d'affection, & qu'ils veulent tous à l'envi contribuer à son bonheur, que ce peuple aveuglé les investit dans leurs châteaux, & les force à chercher leur repos & leur sureté dans les villes !.... Mes

Frères, j'ai toujours plaint & aimé ce bon peuple; & Dieu m'eſt témoin que je donnerois ma vie pour lui procurer un ſort heureux; mais je dois encore plus aimer ſon ſalut & la juſtice, ſans craindre qu'en vous la prêchant juſqu'au dernier ſoupir, & en condamnant ce qu'elle condamne, je puiſſe vous faire douter de ma tendreſſe pour vous.... Je ne doute pas moi-même, connoiſſant votre droiture, que vous ne déſapprouviez comme moi des excès inouis, non moins oppoſés à nos vrais intérêts qu'à cette juſtice à laquelle je reviens toujours. Honorons ceux que Dieu nous commande d'honorer, parce que c'eſt un devoir; & cherchons à les retenir au milieu de nous par l'eſprit de concorde, parce que c'eſt l'avantage de nos campagnes. Qui pourra plaider leur cauſe, & défendre leurs intérêts, ſi elles deviennent inhabitables pour ceux qui ont quelque crédit par leur état? Que deviendront les pauvres, ſi, dans un moment de fureur, ils chaſſent de leur ſociété ceux qui peuvent leur être utiles, en leur procurant du travail & des reſſources dans leur misère?

Mais, y a-t-il des miſérables, aujourd'hui que tous les hommes *naiſſent & demeurent égaux en*

droits? C'eſt ici, mes très-chers Frères, une autre erreur bien groſſière, qu'on a débitée pour donner aux plus grands déſordres quelque couleur de juſtice. Il eſt bien vrai que l'Aſſemblée Nationale a déclaré, pour relever la qualité de Citoyen, qu'ils étoient tous égaux endroits ; mais dans ce ſens ſeulement, comme elle l'a bien expliqué, que ſans diſtinction d'état ni de fortune, nous ſerons tous ſoumis aux mêmes Loix ; ſujets à la même peine, ſi nous les violons ; ſuſceptibles des mêmes graces, ſi nous en ſommes dignes ; appellés aux mêmes grades civils & militaires, ſi nous avons les talens qu'ils demandent ; & tenus de payer la même nature d'impôts, en proportion de nos biens. Voilà l'égalité naturelle & ſi juſte que les Repréſentans de la Nation ont voulu établir entre ſes enfans, ſans prétendre pour cela qu'ils puiſſent jamais prétendre être égaux en fortune & en pouvoir. La Providence, mes très-chers Frères, en a diſpoſé autrement ; & on ne pourroit changer cette diſpoſition ſi ſage ſans renverſer la Société, où il eſt néceſſaire qu'il y ait des riches & des pauvres. Leurs beſoins mutuels ſervent à les rapprocher & à les unir ; au lieu que l'égalité entre eux produiroit un effet tout contraire, ſi toutefois elle pouvoit s'établir & ſubſiſter

dans un bouleverſement général, qui entraîneroit la ruine de tous. Car en ſuppoſant que, par la violation des Loix ſacrées de la Propriété, les pauvres conjurés contre les riches vinſſent à bout de leur enlever, à main armée, ce qu'ils poſſédent de trop, il arriveroit qu'ils ne leur laiſſeroient rien en peu; & cette première injuſtice feroit de nouveaux malheureux, & des ennemis irréconciliables. Le déſordre ne s'arrêteroit pas là. Enflammés par la cupidité, les raviſſeurs du bien d'autrui finiroient par s'entre-déchirer eux-mêmes en le partageant, parce que les plus forts & les plus habiles voudroient ſe prévaloir de la foibleſſe des autres, qui ſe ligueroient entre eux pour défendre leurs droits; ce qui replongeroit la Société dans les horreurs du premier cahos, d'où elle ne ſortiroit qu'après pluſieurs ſiècles, par des convulſions, & ſouillée de ſang & de carnage.

Reſpectons donc, pour notre commun repos, l'ordre établi dans le monde, quoiqu'il pût être meilleur. Mais il faudroit pour cela que nous le devenions nous-mêmes; que tous les intérêts particuliers fuſſent ſe perdre dans l'intérêt général; que le beau feu de la charité ſe rallumât dans le cœur des fidèles, & que la cupidité & toutes les paſſions ſe tuſſent

à la voix de la Religion, qui, ſans rien déranger dans la Société, remédieroit à tout par ce peu de paroles: *Hommes puiſſans, ſoyez l'appui des foibles! Hommes comblés des bienfaits de la Providence, faites en part aux néceſſiteux! Et vous qui avez beſoin de ſoutien & de ſecours, honorez ceux de qui vous en attendez; & aimez vous tous les uns les autres, comme votre Père céleſte vous aime.*

Révérez-la, mes très-chers Frères, & chériſſez-la toujours cette Religion divine, ſi propre à reſſerrer les liens de la concorde, ſi néceſſaire au bonheur de tous, & ſi conſolante pour ceux qui ſouffrent. Privés de toutes les douceurs de la vie, & pluſieurs d'entre vous du néceſſaire, jouiſſez par la Foi, & rendez vous dignes par vos mœurs, des riches promeſſes du Ciel. Eſpérez même que touché de l'excès de vos maux, il les adoucira bientôt par un nouvel ordre de choſes bien favorable au pauvre peuple, s'il n'y met pas d'obſtacle par tant de déſordres, qui ſuſpendent le cours de nos travaux, & peuvent lui en faire perdre le fruit. Attendez patiemment qu'ils s'achèvent; & vivez contens de votre ſort, dans les Campagnes qui vous

ont vu naître, ſans envier la proſpérité des conditions plus élevées, ni celle des villes plus floriſſantes. Je me convaincs de plus en plus, mes très-chers Frères, que la Providence, que nous accuſons ſi ſouvent à tort, nous a départi avec une ſorte d'égalité les biens & les maux. Trompé comme vous par tous les récits qu'on nous faiſoit des merveilles de cette Capitale, je croyois voir régner dans ſes murs le bonheur ſuprême: mais en examinant de près ce fantôme de bonheur qui éblouït de loin, on s'aperçoit bientôt que ſous l'éclat & les pompes du luxe il cache une infinité de maux, de beſoins, de revers, d'ennuis, de chagrins, de ſoucis rongeurs, qui n'aſſiègent pas ſeulement la demeure du pauvre, mais qui pénètrent juſques dans les Palais des Dieux de la Terre, dont ils obſcurciſſent le front, & déchirent le cœur. Combien de fois, laſſé de toutes ces magnificences, ai-je ſoupiré après la vue de nos campagnes, de vos chaumières & de ma chère ſolitude! Combien de fois me ſuis-je écrié, au milieu de tant d'orages: Heureux les habitans de nos hameaux! Heureux mes Laboureurs, s'ils ſavent ſentir les douceurs de leur condition, & entretenir entre eux,

dans leur famille, & dans leur confcience, cette paix fi défirable qui fait feule le bonheur de la vie!

Mais, hélas! peut-être aujourd'hui qu'elle eft rétablie dans cette grande ville, elle eft bannie de vos foyers! Peut-être qu'au moment où j'envie le calme dont jouit mon Troupeau, il eft difperfé, errant, & bien plus à plaindre que s'il s'étoit égaré! .... Prévenez ce malheur.... & s'il n'en eft plus temps... revenez à Dieu & à vous-mêmes, dans ce faint temps confacré aux réflexions & aux larmes. Que tout le Troupeau refte étroitement uni, & avec nos bons voifins, pour s'affermir les uns les autres dans la juftice & dans la charité! Que nos Sages ramènent au bercail ceux qui l'auroient abandonné dans un moment d'erreur & d'ivreffe! Que nos vieillards racontent aux jeunes gens ce que leurs aïeux leur racontèrent à eux-mêmes de cette guerre cruelle qui arma les Citoyens contre les Citoyens, les amis contre les amis, les frères contre les frères! Ah! jetez loin de vous, & ne portez que pour une jufte défenfe, ces armes meurtrières qui vous étonnent, & m'effraient dans vos mains. Reprenez les inftrumens paifibles de l'Agriculture, plus convenables & plus

tiles pour vous. Livrez vous à vos travaux champêtres, & cultivez avec ardeur un ſol ingrat, qui va ſe couvrir de ronces, ſi vous l'abandonnez un ſeul inſtant. Préférez un peu de pain noir qui ne vous coûte que des ſueurs, au pain des riches qui vous coûteroit des crimes & des remords; & lorſque le jour du Seigneur arrive, & que vous vous raſſemblez dans ſa ſainte Maiſon, uniſſez vos vœux & vos prières pour conjurer le Ciel de répandre l'eſprit de concorde ſur notre Patrie & ſur toute la Nation, l'eſprit de lumière & de ſageſſe ſur ſes Repréſentans, & ſes bénédictions les plus abondantes ſur la perſonne & la famille auguſte d'un Monarque que nous ne pouvons trop chérir, parce qu'il ne reſpire que pour notre bonheur. Vous prierez auſſi pour notre vertueux Prélat, qui remplit parmi vous, avec tant de zèle, les fonctions d'un Ange de Paix. Priez encore... puiſque l'Égliſe notre ſainte Mère, qui a inſcrit leur nom dans le Livre de ſes Prières, vous impoſe ce devoir religieux.

Je vous demande, mes très-chers Frères, & j'attends avec confiance la même charité pour moi-même. Vous vous ſouviendrez, aux pieds

159

de l'Autel, d'un Paſteur qui ne vous y oublie jamais, qui vous honore, vous chérit & vous ſalue, tous en général & en particulier, & qui vous ſouhaite, avec tous les autres biens, la paix dans le Seigneur, qui eſt le plus précieux de tous.

DELFAU, *Archiprêtre*, *Curé de Daglan en Périgord.*

DU PSEAUME 105.

℣. 45. *Salvos nos fac, Domine Deus noſter, & congrega nos de nationibus;*

℣. 46. *Ut confiteamur nomini ſancto tuo, & gloriemur in laude tuâ.*

Sauvez nous, ô Seigneur notre Dieu, & raſſemblez nous d'entre les nations;

Afin que nous célébrions votre ſaint nom, & que nous nous glorifiions des louanges que nous vous donnerons.

De l'Imprimerie de JULIEN-CHARLES VATAR, Imprimeur ordinaire du Roi.

M. DCC. XC.